

Le président rappelle que dans le cadre de la LRT, le Canton va se charger de l'entretien des routes, mais c'est en réalité la Ville de Genève qui en assumera les coûts, à cause de la bascule fiscale. Il ajoute qu'il n'y a pas que ça. De plus, il indique que M. Pagani, au moment où il négociait la nouvelle convention – qui n'est pas respectée par le Canton –, avait renoncé à près de 325 millions de dettes de l'Etat.

Une commissaire se demande si la Cour des comptes est indépendante.

Le président confirme qu'elle est composée de juges indépendants élus.

M. Deneys ajoute que son pouvoir d'investigation face au Conseil d'Etat est limité et que ses rapports n'ont qu'une valeur de recommandation.

Séance du 22 mars 2017

Audition de M^{me} Nathalie Tacchella et de M. Laurent Valdès, coordinateurs du mouvement La Culture lutte, accompagnés de M. Laurent Graenicher

M^{me} Tacchella distribue aux membres de la commission des finances la lettre ouverte du 31 janvier 2017 (cf. <http://laculturelutte.ch/lettre-desenchevetement/>) relative au désenchevêtrement des tâches entre les communes et le Canton dans le domaine artistique et culturel, mis en place par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de la République et canton de Genève (DIP) et le département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS). Elle expose ensuite les raisons qui poussent le mouvement La Culture lutte à s'opposer à la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Elle déclare que la LRT sanctifie la scission entre le Canton et la Ville en faisant fi du principe de coordination qui était au cœur de la loi sur culture entrée en vigueur en 2013. Cette dernière prévoyait la création d'un Conseil consultatif de la culture (CCC) qui devait conseiller l'exécutif et le législatif en matière culturelle. Or, la décision d'application de la LRT prise par le DIP et le DCS a été prise avant même que les membres du CCC aient été nommés... Il s'agit donc d'une rupture. Elle rappelle que, historiquement à Genève, la culture s'est développée grâce à l'engagement non seulement des acteurs du domaine, mais également l'implication non négligeable de mécènes en tous genres. Les autorités politiques, tant communales que cantonales, sont venues par la suite soutenir et valider ce qui a été mis en place par ce qu'elle appelle le «terrain de la création». Elle estime que cette spécificité genevoise était une bonne chose et que l'on pouvait en être fier. Or, à présent, les autorités adoptent la démarche inverse, c'est-à-dire qu'elles imposent sans consulter les acteurs culturels. Ainsi, le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) avait contribué à tous les travaux qui avaient précédé la loi sur la culture de 2013.

Elle poursuit en expliquant que la LRT aura des conséquences pécuniaires pour la Ville de Genève. En effet, la municipalité est amenée à gérer pendant deux ans un fonds de régulation qui est constitué des moyens que l'Etat fournit à la Ville. Elle précise que leur mouvement a lancé un observatoire afin d'analyser la façon dont les choses se déroulent. Or, après trois mois, il s'avère que les choses sont bien pires que ce qu'ils avaient imaginé. De plus, elle informe qu'ils ignorent pour l'heure ce qu'il adviendra de ce fonds: les montants en question seront-ils validés et versés définitivement à la Ville? Ce fonds continuera-t-il d'être alimenté? Sera-t-il dissous?

Tous ces éléments démontrent que les choses se sont faites dans la précipitation, sans tenir compte des communes – qui commencent à recevoir des demandes de soutien à chaque commune, alors que beaucoup d'entre elles ne sont pas outillées pour fournir pareille aide. Les incidences financières ne seront par conséquent pas anodines.

M. Valdès ajoute que le désenchevêtrement est mené jusqu'à présent au détriment des acteurs les plus précaires, c'est-à-dire ceux qui bénéficiaient des fonds généraux. Or, la LRT est amenée à s'occuper de la répartition relative aux importantes institutions (la Nouvelle Comédie doit revenir à la Ville de Genève, etc.), ce qui pose la question de savoir où l'argent destiné aux petits acteurs va être trouvé, sachant qu'il en manque déjà... Il semble donc que les artistes les plus précaires vont devoir faire les frais des débuts pour le moins chaotiques de l'application bâclée de cette LRT.

M^{me} Tacchella souligne que les grandes institutions elles-mêmes semblent ne pas avoir beaucoup à gagner dans ce désenchevêtrement. De plus, la LRT met à mal la nécessaire diversité de l'offre culturelle à Genève. On a en effet, selon elle, autant besoin de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) que d'un groupe punk, car la culture doit servir à révéler ce qu'est le monde dans sa complexité et à le questionner. A part les petits acteurs qui sont déjà en difficulté, l'avenir des grandes structures semble également menacé. Elle explique qu'il est beaucoup question de financement émanant du secteur privé, alors qu'il est de plus en plus difficile d'en obtenir et encore plus de les pérenniser...

M. Graenicher ajoute que d'un point de vue général, on assiste à un changement d'état d'esprit plutôt catastrophique. En effet, historiquement, on constate un besoin accru en coordination et en concertation. Or, ce n'est pas en séparant davantage que l'on favorise ce type de dynamiques. Il s'agit donc d'une fausse bonne idée. D'ailleurs les mécanismes de mise en place de ce nouveau système de gestion semblent très mal vécus par le personnel administratif qui doit faire plus mais sans disposer de moyens supplémentaires... La loi ne semble pas suffire et l'ensemble s'applique très mal. De plus, concernant les grandes institutions, certains semblent revenir sur leur parole et envisagent de s'arranger en ne procédant

pas tout à fait à cette division en théorie salubre. Mais cela ne concerne que les grandes institutions; pour le reste, tant pis.

M. Valdès souligne que ce genre de réforme implique une disparition de compétences administratives qui ne sont jamais récupérées (à l'instar de ce qui se faisait dans le domaine du livre). Or, la destruction de cet «écosystème culturel» en termes de relations humaines et économiques représente une perte incommensurable tout particulièrement en matière de confiance.

Le président rappelle que la nouvelle Constitution impose de régler cette question de la répartition des tâches (LRT) jusqu'en 2018; c'est la majorité (dont il ne fait pas partie, il tient à le préciser) qui en a décidé ainsi. C'est donc pour cela que le Conseil d'Etat agit aussi rapidement avec les conséquences que l'on connaît au niveau municipal et qu'il faut subir, malgré les discussions entre l'Association des communes genevoises (ACG) et l'Etat...

Un commissaire se réfère à la p. 4 de la lettre distribuée aux membres de la commission des finances, où il est fait mention (cinquième paragraphe) de la «campagne référendaire qui a abouti à une restauration des budgets du tissu artistique, culturel et social en Ville de Genève». Or, il s'avère que des coupes (notamment sur les comptes 31) – initialement invalidées par scrutin populaire – se retrouvent dans le projet de budget (projet de budget 2017) établi par le Conseil administratif et sur lequel le Conseil municipal travaille en ce moment même. Il se demande si les auditionnés envisagent de se lancer dans une nouvelle campagne référendaire si le projet de budget 2017 était accepté en l'état.

M^{me} Tacchella précise qu'ils n'ont pas accès aux documents du budget. Néanmoins, elle confirme que s'il faut se lancer dans un nouveau référendum, alors ils sont prêts à le faire. Rien ne pourra être entrepris avant que les chiffres soient publiés.

M. Graenicher ajoute que cela dépend des réactions en séance plénière de coordination du mouvement Culture Lutte. La question sera en tout cas posée.

M^{me} Tacchella rappelle que leur mouvement lutte pour la promotion du dialogue relatif aux besoins de la culture, la reconnaissance de sa diversité et son rôle de charpente de la société. Si les coupes en question mettent cela en danger, alors ils s'y opposeront.

Le président souligne que si les auditionnés s'opposent à ces coupes, ils devront proposer des recettes équivalentes...

Une commissaire souhaiterait savoir ce que les auditionnés attendent concrètement de la part du Conseil municipal.

M^{me} Tacchella précise qu'ils sont tout à fait conscients que tout ceci n'est pas du ressort des conseillers municipaux de la Ville de Genève directement.

Néanmoins, il s'agit d'une importante municipalité dont les services doivent gérer un important fonds de régulation dont l'avenir pose un certain nombre de questions...

Le président informe qu'à terme il est prévu que le fonds de régulation soit dissous; après quoi, chacun devra voler de ses propres ailes avec les institutions nouvellement à son entière charge.

Une commissaire précise que son groupe Ensemble à gauche a demandé cette audition, car il a estimé qu'il serait très intéressant – même si cela intervient un peu tard – d'écouter les auditionnés après la publication de leur lettre dénonçant le fait que les acteurs culturels n'aient pas été intégrés au processus décisionnel. Elle propose d'expliquer comment se construit le budget d'un théâtre ou d'une compagnie de danse, afin de mettre en exergue ce que cela implique en termes d'emploi. Elle rappelle que jusqu'à présent les associations artistiques établissaient leur budget en soumettant une demande de soutien à la Ville et une autre au Canton, sans avoir la certitude d'obtenir la totalité du montant demandé. Le budget était donc revu à la baisse en raclant sur les salaires et sur d'autres dimensions liées à la création. A présent, l'association soumettra sa demande à une seule entité, en l'occurrence la Ville de Genève, en comptant pour le reste sur le soutien des partenaires privés et de la Loterie romande. La question qui se pose alors est celle de la responsabilité de la Ville en matière d'emploi, de diversité etc. Or, cette question a été posée à M. Kanaan. Le magistrat a répondu qu'il allait rationaliser et renforcer les salaires en incitant notamment les théâtres à produire moins de pièces. Elle se demande si les auditionnés ont été ou s'ils vont être consultés dans le cadre de l'audit en lien avec la LRT et s'ils ont des exemples des problèmes auxquels ils sont déjà confrontés.

M. Valdès résume brièvement la façon dont le financement d'un spectacle (de danse ou de théâtre) fonctionne. Auparavant, un tiers du financement provenait de la Ville de Genève, un tiers du Canton et un tiers de la Loterie romande. A présent, le Canton ne s'occupe plus que de formation et des tournées et les théâtres – qui sont majoritairement localisés en Ville de Genève – demandent les deux tiers de leur budget au DCS. Or, les responsables du DCS ont constaté que le nombre de demandes et que le montant des demandes ont globalement augmenté; ce qui est normal puisque c'est ce que la LRT prévoit et c'est d'ailleurs la raison d'être du fonds de régulation, en théorie. Les différences entre argent demandé et argent reçu demeurent, mais M. Valdès souligne que lorsqu'il était possible de s'adresser à trois organes différents, les chances étaient plus grandes de voir un spectacle se créer (certes en effectuant des économies sur les salaires etc.). Il poursuit en expliquant que la plupart des acteurs culturels ont été surpris par le fait que le Canton lâche le soutien à la création pour ne se consacrer qu'aux tournées alors que ces deux dimensions sont très liées. En effet, la plupart des artistes désirent que leurs créations voyagent

au-delà des frontières... En outre, si le DIP a effectivement mis sur pied un certain nombre de formations (CFC danse, HEAD etc.), c'est la Ville qui est chargée de trouver un travail aux personnes nouvellement formées. La LRT a donc supprimé les relais qui s'avéraient nécessaires et M. Valdès estime que c'est une erreur. On agit à différents moments, à différents niveaux, à différents âges, à différents degrés mais sans concertation. A ce titre, on peut se demander pourquoi le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) sont des «doublons» (selon le terme utilisé par certains politiques) alors que dans d'autres secteurs, on a tout mis en œuvre pour supprimer lesdits «doublons»...

M^{me} Tacchella souhaite apporter une précision concernant la question des salaires soulevée. Avant la LRT, certaines exigences existaient dans le domaine des arts de la scène (qui sont les plus touchés par ce type d'aide). Par exemple, la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), après avoir été simplement recommandée est devenue obligatoire dans les budgets de production. Elle souligne que cela est une très bonne chose et explique qu'une fondation nommée Artes & Comoedia œuvre afin de permettre aux artistes concernés d'être rémunérés dès le premier franc. Elle ajoute que cela représente tout de même 8% d'augmentation des charges patronales, sans que les fonds généraux – même avant la LRT – soient augmentés proportionnellement afin de répondre à cette exigence légitime; ce qui signifie que la LRT a démarré dans un cadre où des seuils existent déjà. A propos du fonds de régulation, on a parlé d'un montant de 2 ou 3 millions de francs, mais le montant est en réalité moindre. De plus, pour déterminer la part qui doit revenir aux artistes qui en font la demande, un calcul de la moyenne de l'argent reçu sur les trois dernières années est effectué (afin de compléter les sommes qui étaient reçues par d'autres organes). Cela représente très clairement une double pénalité pour les jeunes artistes qui sortent des écoles et qui n'ont par définition jamais soumis de demande au DIP. Or, le département de la culture ne peut pas décemment faire comme si ces jeunes artistes n'existaient pas. De plus, M^{me} Tacchella ajoute que les problèmes sont liés à une mauvaise organisation – qui a supprimé la structure «organique» du soutien à la culture, sous prétexte que cela s'apparentait à des «doublons» ... Elle rappelle également qu'au-delà de 50 000 francs de budget, les normes comptables sont plus exigeantes et engendrent des coûts supplémentaires en fiduciaires etc. (alors qu'auparavant ce n'était pas le cas puisque lorsqu'une compagnie recevait 20 000 francs et 30 000 francs, elle devait rendre des comptes selon les règlements en vigueur; le tout était plus simple). Elle conclut en affirmant que ces exigences administratives auront des conséquences négatives sur la qualité des productions artistiques.

M. Valdès souligne que ces efforts supplémentaires et toutes ces exigences administratives vont toucher l'artiste lui-même et même ce qu'on appelle «le

cœur créatif», c'est-à-dire l'artiste qui expose dans une galerie, celui qui réalise des performances ou encore le comédien, qui sont tous moins payés que les administrateurs de théâtre ou que les comptables de ces derniers et qui représentent la zone la plus vulnérable du milieu artistique.

La commissaire rappelle que la LRT vise à rationaliser. En outre, M. Kanaan a prévenu que la programmation culturelle allait diminuer. Elle souhaite connaître l'avis de la Culturel lutte au sujet de l'audit qui a été réalisé à son encounter, de plus au moment où le référendum a été gagné.

M. Graenicher répond que s'il s'avère que l'on est confronté à des coupes analogues à celles dont on parlait précédemment, les choses ne vont certainement pas se passer doucement. Il rappelle que cela concerne directement les conditions de vie des personnes intéressées... Concernant l'audit, il explique qu'il concernait deux niveaux: l'évaluation des spectacles et l'analyse du travail interne des services. Concernant le premier point, il rappelle qu'un certain nombre de contrats de prestations sont signés et qu'ils contiennent des critères d'évaluation établis dans une optique de collaboration et de partenariat. Là encore, la notion de confiance entre les administrateurs et les artistes est centrale. Il n'espère pas qu'à l'avenir les spectateurs mettent des smileys à la sortie du théâtre comme cela se fait à la sortie de la poste ou des toilettes publiques... Il souligne qu'il s'agit d'une prestation et pas simplement d'une subvention. Concernant l'analyse du travail des services, il explique que cela ne relève pas de leur domaine de compétence.

M. Valdès ajoute que parmi les critères mis en évidence par l'audit, il y avait, par exemple, le nombre d'articles de presse qui parlent d'un spectacle. Or, cela illustre le fait que les critères ne sont pas très réalistes si ce n'est anachroniques, lorsque l'on constate qu'il n'existe quasiment plus de presse culturelle en Romandie...

M^{me} Tacchella ajoute qu'ils ont reçu une synthèse de l'audit. Après avoir constaté que ce document ne faisait état d'aucune recommandation RH et qu'il concernait uniquement le fonctionnement des services, ils ont écrit à la magistrate responsable afin de s'assurer que rien ne retombe sur les artistes. Elle explique qu'une séance avec la magistrate est prévue dans quelque temps afin de discuter de cette question.

Une commissaire souligne qu'il s'agit de problèmes de gouvernance et de politique culturelle. Elle se demande si les auditionnés ont été reçus par la CARTS ou s'ils envisagent de le faire. De plus, elle reconnaît que la commission des finances leur demande des postures au sujet de questions qui ne sont pas forcément arrêtées comme celles qui sont liées au projet de budget 2017. Elle ajoute qu'elle a des contacts avec certains festivals et que certains d'entre eux

(Black Movie, Electron) lui ont fait part des problèmes auxquels ils ont dû faire face depuis le mois de décembre à cause des douzièmes provisionnels. Elle se demande si les auditionnés ont eu des retours à ce sujet.

M^{me} Tacchella informe, à propos de la lettre ouverte, qu'ils attendent encore des réactions de l'exécutif. La Commission des finances cantonale a également demandé, à l'instar de la commission municipale, à les auditionner. Cela démontre bien, selon elle, que les finances prévalent sur la culture. Néanmoins, elle déclare que la Culture Lutte est tout à fait prête à être auditionnée par la CARTS le cas échéant. Concernant la problématique des douzièmes provisionnels, elle confirme que la situation est difficile pour certains acteurs, notamment ceux dont l'essentiel des activités est condensé sur un trimestre. De plus, cette situation est infernale aussi pour les responsables des services qui doivent trouver une solution pour répondre aux demandes qui leur sont soumises.

Un commissaire se réfère au site internet du mouvement Culture Lutte et plus précisément aux coupes relatives aux comptes 31, en signalant que dans le dernier projet présenté publiquement par le Conseil administratif, ces coupes sont supérieures à celles combattues l'année dernière en référendum. Il se demande si la Culture Lutte a été consultée à ce sujet.

M^{me} Tacchella répond que non.

Le commissaire se demande ensuite, dans l'éventualité où les auditionnés lanceraient un référendum contre la LRT, s'ils attendraient que le Conseil municipal prenne position également contre cette nouvelle loi.

M^{me} Tacchella précise qu'ils n'ont pas d'attente particulière à l'égard du Conseil municipal. Elle souligne simplement que la LRT a été votée sans que les députés rendent véritablement compte des conséquences. Elle ajoute que l'idée est avant tout d'alerter le Conseil municipal afin de s'assurer que les élus municipaux sont bel et bien conscients de tous les tenants et aboutissants liés à cette problématique.

M. Graenicher ajoute qu'un référendum demande beaucoup d'énergie surtout de la part d'une structure comme la Culture Lutte, qui n'est pas un parti politique. Néanmoins, il reconnaît que c'est une éventualité, le cas échéant.

Le commissaire en conclut que les auditionnés attendent du Conseil municipal qu'il respecte la volonté populaire exprimée en juin 2016, tant sur les comptes 31 que sur les comptes 36.

Les auditionnés confirment.

M. Valdès souligne que l'objectif est de relancer une dynamique de concertation plus complète qui a manqué dès les premières étapes de l'établissement de cette LRT, faute de quoi il estime que l'on va droit dans le mur.

Un autre commissaire souhaite revenir à la question posée au sujet des festivals et des douzièmes provisionnels. Il se demande si les auditionnés ont eu connaissance précisément de gens qui n'auraient pas touché leur subvention.

M. Valdès explique que le DCS semble être parvenu à s'arranger avec chaque partenaire pour débloquer les sommes nécessaires. Il souligne que tout ceci représente un surplus de travail pour des gens qui sont avant tout des artistes et dont ce n'est pas la fonction...

M. Graenicher ajoute qu'une politique culturelle ne consiste pas à lâcher des aides lorsqu'on le demande ou parce qu'on y pense... Cela devrait reposer sur une concertation et un partenariat construit. Or, il estime que pour l'instant on en est très loin.

Le commissaire estime qu'il ne faut pas exagérer la surcharge de travail dont il est question. Il ajoute que tous les acteurs qui ont eu besoin de financement l'ont obtenu.

M. Valdès précise qu'il pourra répondre à cette question et fournir le panorama y relatif début 2018, pas avant.

Un autre commissaire se demande si les auditionnés ont reçu des réponses à leur lettre.

M^{me} Tacchella répond qu'ils ont été approchés par le CCC, mais qu'aucun magistrat ou conseiller d'Etat ne s'est manifesté.

Le commissaire estime que cette lettre manque de sens pratique et devrait fait état de demandes précises. Il rappelle que l'art. 11 de la nouvelle Constitution cantonale prévoit le droit à la consultation des acteurs concernés, et encourage donc les auditionnés à profiter des prérogatives à disposition. Il déclare que le silence des autorités est inadmissible. Il se demande ensuite comment le mouvement Culture Lutte est organisé juridiquement.

M. Graenicher précise que leur mouvement n'est pas structuré en association. C'est-à-dire que les représentants de la Culture Lutte peuvent changer d'année en année. Il rappelle que ce mouvement est avant tout une structure de coordination. En revanche, concernant les questions de financement, il existe une association de soutien qui peut recevoir de l'argent et le libérer (organisation de référendum etc.).

M^{me} Tacchella ajoute que la Culture Lutte tend à représenter l'ensemble du milieu culturel, même si certains ne font pas partie officiellement du mouvement (par devoir de réserve, comme certains employés du Grand Théâtre ou autre). Elle souligne que l'idée est de coordonner et de rassembler afin de mettre en évidence l'impact de la culture sur le monde.